

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par
Mme Faure-Muntian

ARTICLE 4

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« conformément à »,

les mots :

« en application de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.